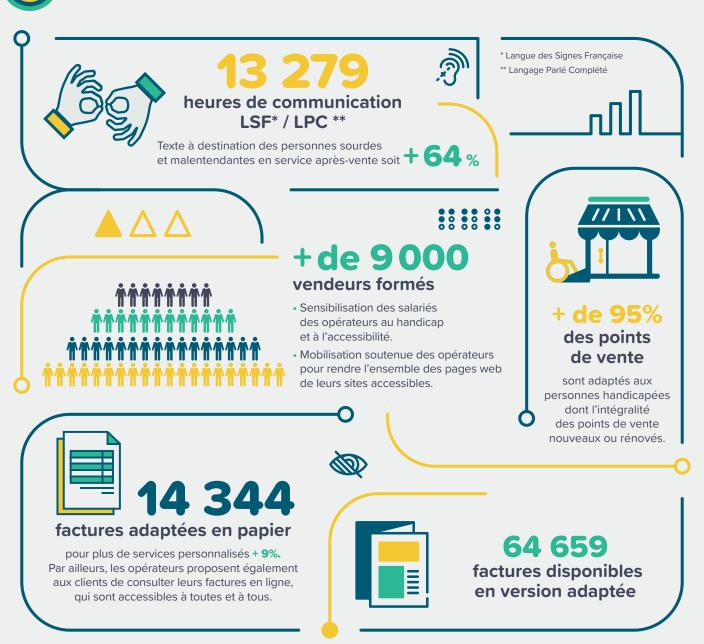


\*BILAN DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS
VOLONTAIRES POUR L'ACCÈS
DES PERSONNES HANDICAPÉES
AUX COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

## 1 Les opérateurs s'engagent pour l'accessibilité





# Une offre toujours plus riche adaptée aux différents types de handicap

50
services mobiles
ou applications
adaptées librement



#### Ces applications sont :

- mises à disposition par les opérateurs en libre-service.
   Certains opérateurs proposent toujours des installations gratuites sur terminaux mobiles,
- en **open source** pour certaines, afin de garantir une amélioration continue du service,
- souvent proposées nativement sur les terminaux de nombreux constructeurs et opérateurs de systèmes d'exploitation.



**53** 

téléchargeables.

### terminaux fixes et mobiles

retenus par les opérateurs

### **Essor**



Les nouveaux décodeurs mis en circulation sont compatibles avec l'accès à l'audiodescription.





## Les opérateurs toujours plus attentifs aux besoins des utilisateurs

#### Lancement en 2018

du service de télécommunications interpersonnelles ouvert aux personnes sourdes et malentendantes, opéré par





1850

heures de téléphonie

accessibles aux personnes sourdes et malentendantes entre **octobre** et décembre 2018.

#### La Fédération Française des Télécoms

- s'engage auprès de la Fédération
   Nationale des Aphasiques de France
   (FNAF) pour créer le premier diplôme universitaire de formation des accompagnants chargés d'assister les personnes aphasiques lors de leurs conversations téléphoniques,
- poursuit une concertation active avec l'ensemble des associations afin d'améliorer le service et de le rendre accessible à tous,
- développe ses informations grand public en version FALC (Facile À Lire et à Comprendre).



11-17 rue de l'Amiral Hamelin 75 116 Paris www.fftelecoms.org





Tél.: 01 47 27 72 69





